

ORDRE DU JOUR

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2007 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
3. Examen et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2007 ;
4. Quitus aux Administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2007 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2007 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2007 ;
7. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes et approbation des états financiers consolidés de la société relatifs à l'exercice 2007 ;
8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour la certification des comptes individuels et consolidés de la société ;
10. Renouvellement de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention sur le marché financier en vue de réguler le cours des actions de la société et ce conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 ;
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les dits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, dans leur intégralité, les états financiers de la Société, états arrêtés au 31 Décembre 2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport spécial du Commissaire aux comptes portant sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre au cours de l'année 2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs de la Société, quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserve, pour leur gestion au titre de l'exercice 2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée àdes présents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, aux Administrateurs de la Société, des jetons de présence d'un montant de Mille (1.000,000) Dinars brut par Administrateur au titre de l'exercice 2007.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour répartir le résultat de l'exercice 2007 comme suit :

Résultat net de l'exercice	740.076,922 D
Report à nouveau bénéficiaire	3.136.631,612 D
<u>Bénéfice avant prélèvement de la réserve légale</u>	<u>3.876.708,534 D</u>
Prélèvement au titre de la Réserve légale	300.000,000 D
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>3.576.708,534 D</u>
Dividende (5%)	350.000,000 D
Super Dividende (8%)	560.000,000 D
Dotation au fonds social	50.000,000 D
<u>Total des Résultats répartis</u>	<u>960.000,000 D</u>
<u>Résultats reportés</u>	<u>2.616.708,534 D</u>

Soit un dividende de 0,650 dinar par action (13% du nominal de l'action) .

Les dividendes seront mis en paiement le.....

Les dividendes revenant aux actions rachetées par la STEQ, dans le cadre du programme de régulation du titre, seront logés, conformément à l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, dans le compte « Report à nouveau ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir examiné les états financiers consolidés de la STEQ, relatifs à l'exercice 2007, et après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux mêmes états, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états dans leur intégralité .

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants : **Monsieur Jamel AREM** et la Société **TTS FINANCIERE** et ce pour une période de **trois (3) ans** s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice 2010**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, **Monsieur Fethi NEJI**, pour la certification des comptes individuels et consolidés de la Société et ce pour une durée de **trois (3) ans** s'achevant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice 2010**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de **trois (3) ans**, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'intervention au niveau du marché financier en vue de réguler le cours des titres STEQ et ce dans le cadre des dispositions de l'Article 19 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère, autant que besoin, tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités ou tous les dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.